

# Points

De la Polynésie française

## conjoncture

10

**PRIX**  
Septembre 2021

### INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Variation mensuelle : + 0,4 %

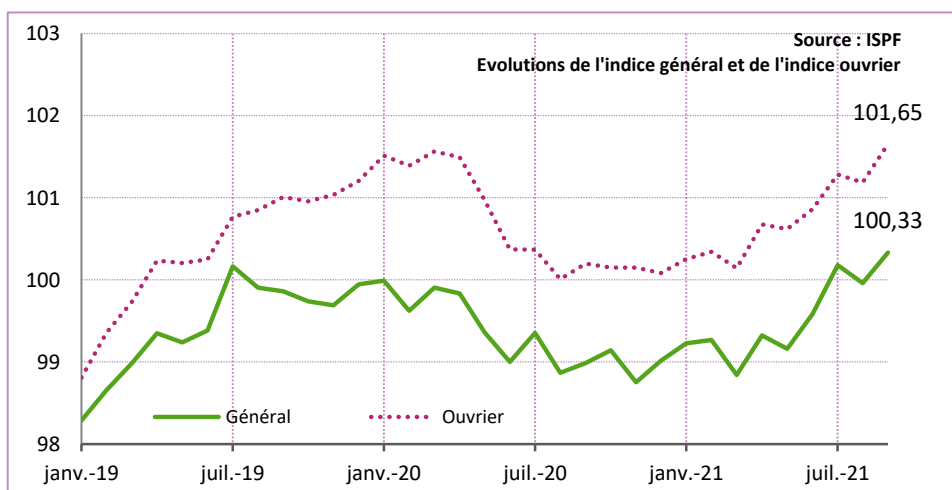
En septembre 2021, l'indice des prix à la consommation augmente de 0,4 % et s'établit à 100,33, essentiellement en raison de la hausse des prix de 1,5 % des produits alimentaires et boissons non alcoolisées et de 0,4 % du prix de la division logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles. Sur douze mois, l'indice général des prix à la consommation augmente de 1,4 %.

L'indice ouvrier augmente de 0,5 % sur le mois et progresse de 1,5 % en glissement annuel.

L'indice général hors Transport aérien international augmente de 0,5 % en septembre 2021 et de 1,3 % en glissement sur douze mois.

#### ÉVOLUTIONS DE L'INDICE GÉNÉRAL ET DE L'INDICE OUVRIER SUR LES 24 DERNIERS MOIS

Base 100 décembre 2017



## ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

La progression de l'IPC au cours du dernier mois s'explique tout d'abord par l'augmentation de 1,5 % des prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées, tirés par les prix des produits de la mer (+ 8,3 %), ceux des huiles et graisses (+ 1,6 %) ainsi que ceux de la viande (+ 1,4 %), puis par l'augmentation du prix des loyers de 0,6 % et du prix des produits pour l'entretien et la réparation du logement de 1,1 %.

D'autres produits et services voient leurs prix augmenter avec un moindre impact sur l'indice tels que les soins corporels à travers les salons de coiffure et d'esthétique corporelle (+ 3,9 %) et les appareils électriques ou non pour les soins personnels (+ 0,6 %), les services d'hébergement (+ 4,7 %), les biens d'équipement ménager non durables (+ 0,8 %) et les meubles et autres articles d'ameublement (+ 0,5 %).

Contrairement à la tendance générale, certains prix diminuent notamment ceux des loisirs et de la culture (- 0,8 %) et des transports (- 0,3 %).

## VARIATIONS ET CONTRIBUTIONS À L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

Division de la COICOP	Pond.	Variations (1)			Contributions (2)		
		Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois	Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
<b>0 - Indice Général</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>	<b>0,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	248 896	1,5	4,2	3,6	0,4	1,1	0,9
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	34 435	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	18 538	-0,1	-5,9	-6,6	0,0	-0,1	-0,1
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	176 143	0,4	1,5	2,0	0,1	0,3	0,4
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	50 384	0,2	-1,8	-2,1	0,0	-0,1	-0,1
06 - Santé	13 739	-0,1	0,7	-0,3	0,0	0,0	0,0
07 - Transports	188 079	-0,3	1,1	1,6	-0,1	0,2	0,3
08 - Communications	37 659	0,0	-14,8	-15,0	0,0	-0,6	-0,6
09 - Loisirs et culture	60 314	-0,8	-1,0	-1,3	0,0	-0,1	-0,1
10 - Enseignement, éducation	8 927	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0
11 - Hôtellerie, café, restauration	78 603	0,2	7,3	8,2	0,0	0,6	0,6
12 - Autres biens et services	84 283	0,3	0,4	0,5	0,0	0,0	0,0

(1) Variations en % (2) contributions en point d'indice

### Information méthodologique

La contribution au taux de croissance se définit comme le rapport entre le taux de croissance pondéré de la division et le taux de croissance pondéré de l'indice général. Les contributions peuvent être, en valeur absolue, supérieures à la variation de l'indice général car un taux de croissance peut être positif ou négatif. Des compensations s'effectuent alors entre variations positives et négatives. La somme des contributions en points donne la variation de l'indice général.



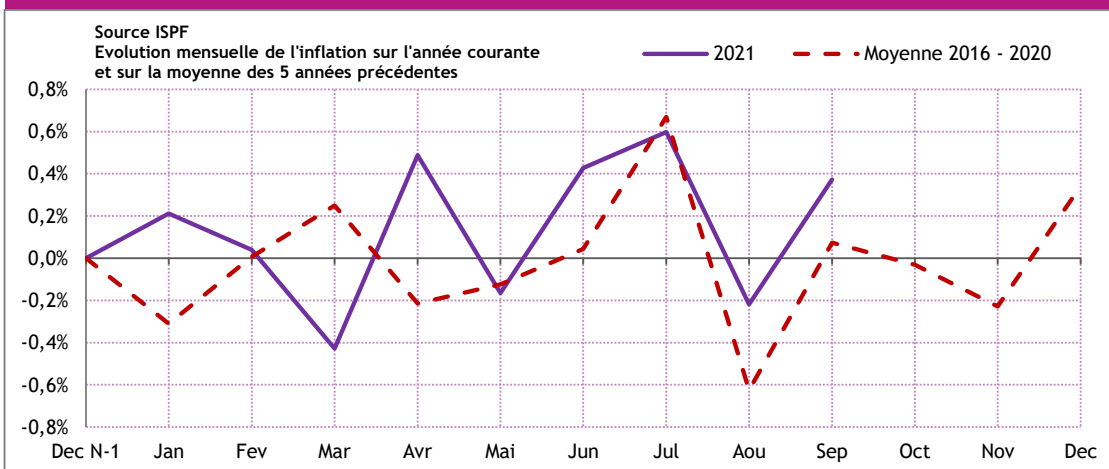
Source : ISPF

## Plus fortes contributions à la variation de l'indice général

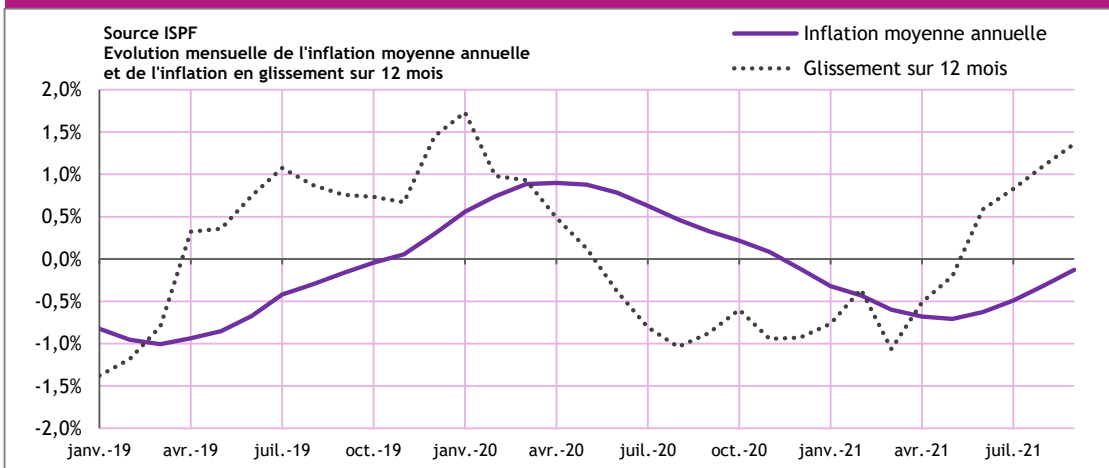
	Libellé	Poids	Variations	Contributions
Au niveau 2 - Groupe	A la hausse			
	01.1 - Produits alimentaires	222 131	1,7	0,37
	04.1 - Loyers réels d'habitation	78 984	0,6	0,05
	09.5 - Édition, presse et papeterie	6 597	4,6	0,03
	07.2 - Utilisation des véhicules personnels	64 362	0,4	0,02
	04.3 - Entretien et réparation du logement	25 695	0,9	0,02
	A la baisse			
	09.4 - Services récréatifs, sportifs et culturels	19 267	-4,5	-0,09
	07.3 - Services de transport	26 746	-3,0	-0,08
	03.1 - Articles d'habillement	14 802	-0,4	-0,01
Au niveau 3 - Classe	A la hausse			
	07.1 - Véhicules	96 971	0,0	0,00
	11.1 - Services de restauration	74 609	-0,1	0,00
	A la baisse			
	01.1.3 - Produits de la mer	31 356	8,3	0,26
	01.1.2 - Viandes	61 618	1,4	0,09
	04.1.1 - Loyers réels des locataires et sous-locataires	78 984	0,6	0,05
	09.5.2 - Journaux et périodiques	2 278	12,9	0,03
	04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	21 438	1,1	0,02
	09.4.2 - Services culturels	8 888	-10,5	-0,09
A la baisse	07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	21 706	-3,6	-0,08
	01.1.1 - Pains et céréales	43 689	-0,8	-0,04
	07.1.1 - Voitures particulières	93 345	-0,1	-0,01
	03.1.2 - Vêtements	13 202	-0,5	-0,01

Les variations sont en % et les contributions en point d'indice

## Cycle mensuel de l'inflation



## Inflation moyenne annuelle et inflation en glissement sur douze mois



Source : ISPF



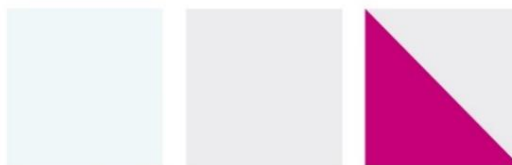
RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	sept 2021	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
<b>0 - Indice Général</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100,33</b>	<b>0,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>
<b>01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées</b>	<b>1</b>	<b>248 896</b>	<b>106,63</b>	<b>1,5</b>	<b>4,2</b>	<b>3,6</b>
01.1 - Produits alimentaires	2	222 131	107,09	1,7	4,7	4,0
01.1.1 - Pains et céréales	3	43 689	105,69	-0,8	0,8	0,7
01.1.2 - Viandes	3	61 618	110,63	1,4	2,9	4,2
01.1.3 - Produits de la mer	3	31 356	101,30	8,3	20,4	12,6
01.1.4 - Laites, fromages et œufs	3	20 158	105,07	1,0	1,1	2,4
01.1.5 - Huiles et graisses	3	5 298	109,15	1,6	7,9	7,3
01.1.6 - Fruits	3	9 661	117,40	0,9	5,4	1,4
01.1.7 - Légumes	3	23 554	108,76	-	2,2	3,5
01.1.8 - Sucres, confitures, miels, chocolats et confiseries	3	13 099	106,15	-	1,9	0,6
01.1.9 - Produits alimentaires non définis ailleurs	3	13 698	105,65	-0,3	-	-0,5
01.2 - Boissons non alcoolisées	2	26 765	102,83	-0,1	-	0,3
01.2.1 - Cafés, thés, cacao	3	4 393	90,20	-1,3	-	-0,3
01.2.2 - Eaux minérales (gazeuses ou non), boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de lé	3	22 372	105,73	0,1	0,1	0,5
<b>02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants</b>	<b>1</b>	<b>34 435</b>	<b>106,13</b>	<b>-</b>	<b>-0,1</b>	<b>-</b>
02.1 - Boissons alcoolisées	2	21 428	106,55	-	-	-
02.1.1 - Alcools de bouche, spiritueux	3	2 610	112,89	-0,8	-1,8	-2,0
02.1.2 - Vins et boissons fermentées	3	8 314	104,07	0,5	-1,2	-0,6
02.1.3 - Bières	3	10 504	107,06	-0,1	1,4	0,9
02.2 - Tabacs	2	13 007	105,44	-	-0,1	-0,1
02.2.1 - Tabacs	3	13 007	105,44	-	-0,1	-0,1
<b>03 - Articles d'habillement et articles chaussants</b>	<b>1</b>	<b>18 538</b>	<b>78,29</b>	<b>-0,1</b>	<b>-5,9</b>	<b>-6,6</b>
03.1 - Articles d'habillement	2	14 802	80,05	-0,4	-5,7	-6,2
03.1.1 - Tissus d'habillement	3	1 128	101,44	-	3,9	1,4
03.1.2 - Vêtements	3	13 202	78,69	-0,5	-6,4	-6,7
03.1.3 - Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement	3	472	74,41	-0,8	-7,3	-10,9
03.2 - Articles chaussants	2	3 736	71,92	1,3	-7,0	-8,2
03.2.1 - Chaussures et autres articles chaussants	3	3 736	71,92	1,3	-7,0	-8,2
<b>04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles</b>	<b>1</b>	<b>176 143</b>	<b>109,31</b>	<b>0,4</b>	<b>1,5</b>	<b>2,0</b>
04.1 - Loyers réels d'habitation	2	78 984	113,04	0,6	1,8	2,8
04.1.1 - Loyers réels des locataires et sous-locataires	3	78 984	113,04	0,6	1,8	2,8
04.3 - Entretien et réparation du logement	2	25 695	105,09	0,9	3,5	3,7
04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	3	21 438	105,98	1,1	3,5	3,6
04.3.2 - Services d'entretien et de réparation du logement	3	4 257	100,85	-	4,0	4,0
04.4 - Services relatifs au logement	2	15 864	110,10	-	2,3	2,3
04.4.1 - Adduction d'eau	3	8 269	110,37	-	3,4	3,4
04.4.2 - Enlèvement des ordures	3	6 726	108,56	-	-	-
04.4.3 - Services d'assainissement	3	869	119,49	-	10,6	10,6
04.5 - Électricité, gaz et autres combustibles	2	55 600	106,06	-	-	-
04.5.1 - Électricité	3	53 853	106,20	-	-	-
04.5.2 - Gaz	3	1 747	102,01	-	1,3	1,3
<b>05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison</b>	<b>1</b>	<b>50 384</b>	<b>95,38</b>	<b>0,2</b>	<b>-1,8</b>	<b>-2,1</b>
05.1 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol	2	4 903	73,53	0,4	-9,4	-11,5
05.1.1 - Meubles et articles d'ameublement	3	4 359	71,16	0,5	-10,2	-12,6
05.1.2 - Tapis et autres revêtements de sol	3	544	97,66	-	-3,2	-2,6
05.2 - Articles de ménage en textiles	2	2 668	76,78	-0,4	-8,6	-8,3
05.2.1 - Articles de ménage en textiles	3	2 668	76,78	-0,4	-8,6	-8,3
05.3 - Appareils ménagers	2	6 480	91,87	-0,1	-0,7	0,1
05.3.1 - Gros appareils ménagers électriques ou non	3	5 259	89,92	-0,1	-1,5	-0,5
05.3.2 - Petits appareils électroménagers	3	923	101,15	-0,1	3,8	3,8
05.3.3 - Réparation des appareils électroménagers	3	298	100,00	-	-	-
05.4 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	2	2 355	105,03	-	-1,4	-0,1
05.4.1 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	3	2 355	105,03	-	-1,4	-0,1
05.5 - Outillage pour la maison et le jardin	2	4 599	91,04	-0,2	-3,5	-3,0
05.5.1 - Gros outillages et matériels électriques	3	924	85,20	-1,0	2,0	5,0
05.5.2 - Petits outillages et matériels non électriques	3	3 675	92,76	0,1	-4,9	-5,0
05.6 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	2	29 379	102,92	0,4	0,1	-0,5
05.6.1 - Biens d'équipement ménager non durables	3	12 621	95,28	0,8	0,2	-1,1
05.6.2 - Services domestiques et autres services pour l'habitation	3	16 758	109,54	-	-	-
<b>06 - Santé</b>	<b>1</b>	<b>13 739</b>	<b>94,76</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,7</b>	<b>-0,3</b>
06.1 - Produits et appareils thérapeutiques, matériel médical	2	7 279	93,26	-0,2	0,9	1,1
06.1.1 - Produits pharmaceutiques	3	5 670	92,67	-0,3	-	0,3
06.1.2 - Autres produits médicaux, parapharmacie	3	544	94,43	0,5	6,2	5,8
06.1.3 - Matériels et appareils thérapeutiques	3	1 065	95,75	-	2,8	2,8
06.2 - Services de consultation externe	2	5 804	96,13	-	0,4	-2,0
06.2.1 - Services médicaux	3	2 377	91,99	-	-1,3	-6,2
06.2.2 - Services dentaires	3	2 199	97,44	-	-0,5	-1,4
06.2.3 - Services paramédicaux	3	1 228	102,15	-	5,6	5,7
06.3 - Services hospitaliers	2	656	100,00	-	-	-
06.3.1 - Services hospitaliers	3	656	100,00	-	-	-

Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	sept 2021	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
<b>0 - Indice Général</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100,33</b>	<b>0,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>
07 - Transports	1	188 079	97,40	-0,3	1,1	1,6
07.1 - Véhicules	2	96 971	96,37	-	-2,2	-2,1
07.1.1 - Voitures particulières	3	93 345	96,10	-0,1	-2,5	-2,4
07.1.2 - Motocycles	3	2 664	105,92	2,2	8,2	9,0
07.1.3 - Bicyclettes	3	962	96,15	-	-3,7	1,7
07.2 - Utilisation des véhicules personnels	2	64 362	103,59	0,4	5,9	5,7
07.2.1 - Pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels	3	13 998	106,68	1,0	3,6	2,2
07.2.2 - Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels	3	41 167	102,37	-	8,2	8,2
07.2.3 - Entretien et réparation des véhicules personnels	3	7 116	105,24	-	-0,3	0,5
07.2.4 - Autres services relatifs aux véhicules personnels	3	2 081	103,41	5,0	-1,6	-2,3
07.3 - Services de transport	2	26 746	87,56	-3,0	1,7	5,1
07.3.2 - Transport de voyageurs par route	3	963	100,00	-	-	-
07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	3	21 706	84,66	-3,6	1,6	5,8
07.3.4 - Transport maritime ou fluvial de voyageurs	3	4 077	103,28	-	2,4	2,4
08 - Communications	1	37 659	57,44	-	-14,8	-15,0
08.1 - Services postaux	2	832	103,89	-	0,2	0,3
08.1.1 - Services postaux	3	832	103,89	-	0,2	0,3
08.2 - Équipements de téléphonie et de télécopie	2	2 184	76,04	-0,4	-5,0	-7,7
08.2.1 - Équipements de téléphonie et de télécopie	3	2 184	76,04	-0,4	-5,0	-7,7
08.3 - Services de téléphonie et d'accès à internet	2	34 643	55,76	-	-15,8	-15,8
08.3.1 - Services de téléphone et de télécopie	3	34 643	55,76	-	-15,8	-15,8
09 - Loisirs et culture	1	60 314	94,32	-0,8	-1,0	-1,3
09.1 - Équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	2	5 583	78,06	0,1	-4,5	-5,4
09.1.1 - Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	3	2 025	69,07	-0,1	-7,4	-7,5
09.1.3 - Équipement informatique, matériel de traitement de l'information	3	3 110	82,64	0,2	-2,6	-4,2
09.1.5 - Réparation des équipements informatiques, et du matériel de traitement de l'info	3	448	95,11	-	-4,9	-4,9
09.2 - Autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	2	5 017	101,06	-	-2,4	-2,2
09.2.1 - Biens durables pour les loisirs d'extérieur	3	4 613	99,34	-	-2,6	-2,4
09.2.3 - Réparation des autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	3	404	125,00	-	-	-
09.3 - Autres articles et équipement de loisirs, jardins et animaux d'agrément	2	19 787	98,34	-0,1	1,4	2,3
09.3.1 - Jeux, jouets et passe-temps	3	4 632	87,86	-0,4	1,3	1,4
09.3.2 - Équipements de sport, de camping et de loisirs en plein air	3	2 389	96,69	-0,1	1,4	1,4
09.3.3 - Produits pour jardins, plantes et fleurs	3	5 349	102,66	-	-	0,3
09.3.4 - Animaux d'agrément et produits liés	3	5 977	104,71	-0,1	2,2	4,8
09.3.5 - Services vétérinaires et autres services pour les animaux d'agrément	3	1 440	98,58	-	3,7	3,7
09.4 - Services récréatifs, sportifs et culturels	2	19 267	87,11	-4,5	-5,6	-5,9
09.4.1 - Services sportifs et récréatifs	3	7 726	100,68	0,7	-	-0,6
09.4.2 - Services culturels	3	8 888	73,81	-10,5	-12,2	-12,2
09.4.3 - Jeux de hasard	3	2 653	101,02	-	-	-
09.5 - Édition, presse et papeterie	2	6 597	114,27	4,6	8,3	6,1
09.5.1 - Édition de livres	3	1 160	110,33	-	4,3	3,4
09.5.2 - Journaux et périodiques	3	2 278	128,40	12,9	21,8	19,2
09.5.4 - Articles de papeterie et de dessin	3	3 159	105,50	-0,2	-0,1	-2,4
09.6 - Voyages à forfait	2	4 063	99,68	2,8	0,4	-1,7
09.6.1 - Voyages à forfait	3	4 063	99,68	2,8	0,4	-1,7
10 - Enseignement, éducation	1	8 927	112,56	-	0,2	0,2
10.1 - Enseignement maternel et primaire	2	2 403	109,19	-	-	-
10.1.1 - Enseignement maternel et primaire	3	2 403	109,19	-	-	-
10.2 - Enseignement secondaire	2	2 697	103,50	-	-	-
10.2.1 - Enseignement secondaire	3	2 697	103,50	-	-	-
10.3 - Enseignement post secondaire non supérieur	2	560	103,23	-	-	-
10.3.1 - Enseignement post secondaire non supérieur	3	560	103,23	-	-	-
10.4 - Enseignement supérieur	2	3 016	129,13	-	0,6	0,6
10.4.1 - Enseignement supérieur	3	3 016	129,13	-	0,6	0,6
10.5 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	2	251	100,96	-	-	-
10.5.1 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	3	251	100,96	-	-	-
11 - Hôtellerie, café, restauration	1	78 603	113,29	0,2	7,3	8,2
11.1 - Services de restauration	2	74 609	113,33	-0,1	7,7	8,6
11.1.1 - Restaurants, snacks, roulottes, cafés et établissements similaires	3	66 284	107,12	-0,1	1,1	2,1
11.1.2 - Cantines	3	8 325	160,00	-	60,0	60,0
11.2 - Services d'hébergement	2	3 994	112,38	4,7	0,4	0,2
11.2.1 - Services d'hébergement	3	3 994	112,38	4,7	0,4	0,2



## RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	sept 2021	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
<b>0 - Indice Général</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100,33</b>	<b>0,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>
12 - Autres biens et services	1	84 283	99,46	0,3	0,4	0,5
12.1 - Soins personnels	2	18 868	98,69	1,2	1,7	1,8
12.1.1 - Salons de coiffure et d'esthétique corporelle	3	5 972	105,66	3,9	5,3	5,8
12.1.2 - Appareils électriques ou non pour les soins personnels	3	1 021	93,09	0,6	-0,4	-1,2
12.1.3 - Articles et produits pour les soins et l'hygiène corporelle	3	11 875	95,83	-0,1	0,1	-
12.3 - Effets personnels non définis ailleurs	2	5 316	92,04	-	-3,4	-1,6
12.3.1 - Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	3	2 162	91,72	0,1	-7,9	-7,1
12.3.2 - Autres effets personnels	3	3 154	92,24	-	-0,4	2,3
12.4 - Protection sociale	2	8 983	105,63	-	1,7	1,7
12.4.1 - Protection sociale	3	8 983	105,63	-	1,7	1,7
12.5 - Assurances	2	45 272	101,53	-	-	-
12.5.1 - Assurances vie et décès	3	9 233	100,00	-	-	-
12.5.2 - Assurances liées au logement	3	4 958	102,61	-	-	-
12.5.3 - Assurances liées à la santé	3	5 035	107,64	-	-	-
12.5.4 - Assurances liées aux transports	3	25 423	100,88	-	-	-
12.5.5 - Autres assurances	3	623	96,62	-	-	-
12.6 - Services financiers non définis ailleurs	2	226	105,08	-	5,1	5,1
12.6.2 - Autres services financiers non définis ailleurs	3	226	105,08	-	5,1	5,1
12.7 - Autres services non définis ailleurs	2	5 618	85,64	-	-	-
12.7.1 - Autres services non définis ailleurs	3	5 618	85,64	-	-	-

## DÉFINITIONS

### Indice (au sens général) :

L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante. Souvent, on multiplie le rapport par 100. On parle alors d'un indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.

### Indice des prix à la consommation :

C'est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au Journal Officiel de la Polynésie française. L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. En effet, l'indice des prix à la consommation cherche à mesurer les effets des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. L'indice du coût de la vie cherche à mesurer les variations des coûts d'achat pour maintenir le niveau de vie des ménages à un niveau spécifique. Par convention, on affecte à l'indice la valeur 100 pour une période dite de base (décembre 2017). Les indices courants sont alors rapportés à cette valeur de référence, ce qui permet une lecture directe des évolutions. L'indice des prix est utile aux décideurs, aux économistes, aux entreprises, aux syndicats professionnels, etc. Il a également une utilité sociale et juridique. Il sert de référence pour de nombreuses indexations : pensions alimentaires, rentes viagères, prestations sociales, salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), etc.

### Indice Ouvrier :

L'indice Ouvrier se construit de la même manière que l'indice général des prix à la consommation, mais il concerne la structure de consommation des ménages dont le chef de ménage est ouvrier. A l'issue de l'Enquête Budget des Familles de 2001, il est apparu que cette catégorie de ménage présente des ressources souvent voisines du SMIG. Dès lors, l'Indice Ouvrier est une approximation de l'évolution du prix du panier des biens et services consommé par des personnes rémunérées au SMIG.

### Inflation :

L'inflation est un phénomène de hausse généralisée des prix qui se traduit par une baisse durable de la valeur de la monnaie. Il s'agit d'un phénomène persistant qui fait monter l'ensemble des prix. L'inflation est estimée par l'indice des prix à la consommation qui considère les quantités consommées par les ménages comme constantes dans le temps. Le coût de la vie se distingue en théorie de l'inflation par le fait que les ménages ajustent leurs quantités consommées en fonction des variations de prix.

### Déflation :

C'est le gain du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une diminution générale et durable des prix ; c'est une inflation négative. Remarque : Il s'agit d'une notion à ne pas confondre avec la désinflation qui est la baisse de l'inflation (baisse du taux d'accroissement du niveau moyen des prix).

### Prix réglementés :

En Polynésie française, certains prix de produits et services sont réglementés.

Les services sont classés en trois groupes :

- ceux rendus au consommateur final, aux tarifs réglementés et dont l'augmentation ne peut être supérieure à l'inflation ;
- ceux soumis à un régime spécifique (transports en commun, de marchandises, OPT et électricité, transit et manutention portuaire) ;
- les autres services, dont la fixation des prix est libre (distribution d'eau, assurances, professions libérales, transports aériens, sports et jeunesse et services entre socioprofessionnels).

### L'échantillon de l'indice des prix à la consommation :

L'indice des prix à la consommation repose sur près de 9 000 relevés effectués mensuellement auprès de 600 points de vente. Les loyers sont suivis par le biais d'une enquête spécifique auprès d'un panel de 660 logements pris en location. L'évolution des transports aériens internationaux est également mesurée par une enquête distincte où chaque mois près de 1000 tarifs sont collectés sur toutes les destinations au départ de Tahiti.

### Nomenclature COICOP :

La classification des fonctions de consommation des ménages (Classification of Individual Consumption by Purpose - COICOP) est une nomenclature permettant de décomposer la consommation des ménages par poste de dépenses. Elle est utilisée pour la diffusion des indices de prix à la consommation (IPC). Elle est aussi utilisée pour l'enquête « Budget des familles » et pour la comptabilité.

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR [WWW.ISPF.PF](http://WWW.ISPF.PF)

Institut de la Statistique de la Polynésie française • BP 395 - 98713 PAPEETE

Tél. : 40 47 34 34 • Fax : 40 42 72 52 • Courriel : [ispf@ispf.pf](mailto:ispf@ispf.pf)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Nicolas PRUD'HOMME • AUTEUR DE LA PUBLICATION : Florence BOULIOU

• Dépôt légal : Octobre 2021 • ISSN 2118-478X • © ISPF